



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

France-Musique : Lot-et-Garonne

Question écrite n° 5072

Texte de la question

M Paul Chollet attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre de la culture, de la communication , des grands travaux et du Bicentenaire, charge de la communication, sur les difficultes qu'eprouvent de nombreux auditeurs dans sa region a capter convenablement France Musique. Il cite l'exemple de la ville d'Agen ou l'ecoute est alteree par les parasites et par l'interference sur la meme frequence de radios locales. Or, 10 p 100 de la population souhaite pouvoir entendre France Musique sans que rien ne vienne alterer l'expression de notre meilleur patrimoine culturel. L'installation d'un reemetteur, semblable a celui de Toulouse, plus pres que la ville d'Agen du pic du Midi, apporterait a cette derniere un meme confort d'ecoute. La depense est relativement limitee puisque l'agglomeration agenaise possede le pylone et l'alimentation du reemetteur de television. Il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour ameliorer l'ecoute de France Musique en Agenais et pour garantir par la la liberte de choix des programmes d'une radio de service public.

Texte de la réponse

Reponse. - La societe Radio France disposait pour couvrir la ville d'Agen en modulation de frequence d'un site d'emission au pic du Midi qui donnait satisfaction jusqu'au debut des annees 1980. Suite a l'apparition et au developpement des radios locales privees, des perturbations sont en effet apparues. Afin d'y remedier la societe Radio France a demande a la CNCL l'autorisation de disposer d'un site d'emission directement a Agen. Cette autorisation a ete donnee et publiee au Journal officiel du 25 novembre 1988. Trois reemetteurs sont ainsi prevus (pour France Inter, France Musique et France Culture) et sont en cours d'installation par TDF sur le site de Saint-Esprit a Agen. Leur mise en service doit intervenir au mois de juin 1989.

Données clés

Auteur : [M. Chollet Paul](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5072

Rubrique : Radio

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 1988, page 3140